



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°598) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE ROPARTZ, A L'ASSOCIATION CHŒUR CHANTER **DÉCISION N° AU-19-346**
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Chanter » représentée par Mme Isabelle BOULAIS, en qualité de Présidente, et domiciliée au 16 rue Charles Pathé, 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions, tous les samedis de 14 h à 18 h du 14 septembre 2019 au 4 juillet 2020 en salle Ropartz (sauf jours fériés, vacances scolaires et 16 mai 2020) et le 16 mai 2020 de 15 h 30 à 18 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Chanter » représentée par Mme Isabelle BOULAIS, en qualité de Présidente, et domiciliée au 16 rue Charles Pathé, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, tous les samedis de 14 h à 18 h du 14 septembre 2019 au 4 juillet 2020 en salle Ropartz (sauf jours fériés, vacances scolaires et 16 mai 2020) et le 16 mai 2020 de 15 h 30 à 18 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190924-lmc1H6624H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/09/2019 Date de Publication : 24/09/2019
